

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Objet: assister et fédérer les personnes et les collectifs qui luttent pour la sécurité sanitaire des populations exposées aux nouvelles technologies de télécommunications sans fil

Siège social: 55 rue Popincourt, 75011 Paris

Adresse de correspondance : 12 rue Lucien Sampaix 75010 Paris

**Téléphone**: 01 43 55 96 08 e-mail: contact@robindestoits.org

Site: www.robindestoits.org

Membre du « Comité Opérationnel chargé de l'expérimentation sur l'abaissement de l'exposition aux champs électromagnétiques » dans le cadre du Grenelle des Ondes.

Lettre ouverte Recommandée A.R.

Objet : dénonciation du compteur d'énergie

à module communicant par radiofréquence/CPL

Paris, le 10 Mai 2011

# Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Ministre

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement Hôtel de Roquelaure 246 Boulevard Saint Germain

**75007 PARIS** 

# Copie à :

- Monsieur Eric BESSON, Ministre de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique
- Monsieur Xavier BERTRAND, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé
- Madame Michèle BELLON, Présidente du Directoire d'ERDF,
- Monsieur Henri PROGLIO, Président Directeur Général d'EDF,
- Madame Caroline KELLER, Chargée des questions énergétiques à l'UFC-Que Choisir

Madame la Ministre,

L'association nationale Robin des Toits s'unit à la lutte contre le changement climatique et encourage toute disposition visant à protéger les personnes, la vie et l'environnement.

En ceci, l'utilisation d'un compteur communicant est vertueuse : elle permet de repérer les pointes de consommation et de commander un délestage de tout ou partie du réseau de façon rationnelle, et non plus par des estimations de grande échelle obligeant de plonger dans le « black-out » un quartier entier d'une ville, comme ce qui est pratiqué encore aujourd'hui en cas de panne majeure.

Pour la première fois, nous pourrions véritablement connaître et maîtriser la quantité d'électricité qui est acheminée et consommée sur les réseaux, anticiper de façon extrêmement minutieuse tout problème, et maîtriser nos dépenses énergétiques (délestage du chauffage électrique des particuliers en heure de pointe), ce qui est la pierre angulaire qui doit nous permettre de diminuer notre consommation d'électricité.

Cependant, en ce qui concerne la technologie permettant la communication du compteur, et que ce soit pour le comptage d'électricité, de gaz, ou bien de l'eau, nous sommes en total désaccord avec la solution actuelle qui consiste à utiliser un module radiofréquence (RFID, GPRS, GSM, Wifi ...) ou CPL, incorporé dans le compteur.

En effet, la technologie radiofréquence/CPL ne nous semble pas appropriée, pour des raisons techniques et de santé publique que nous détaillons ci-dessous :

## Les raisons techniques :

Lorsque le réseau subit trop d'engorgement, en cas d'accident sur une ligne électrique qui risque de conduire au « black-out » d'une zone par exemple, le nombre de données à envoyer est très important. Le temps de traitement, avec les solutions à radiofréquences, est donc de plusieurs minutes, ce qui annule les bénéfices dont a absolument besoin le réseau électrique pour sa stabilité - réactivité exigée de l'ordre de quelques secondes. A quoi bon changer de compteur pour une solution qui, ne permettant pas un délestage fin du réseau, est par essence contraire à l'esprit de la nouvelle loi RT2012, régissant l'énergie dans les bâtiments?

De plus, les technologies de communication par radiofréquences ne sont pas infaillibles, et s'il faut doubler le message ou l'accompagner d'un retour pour vérification, c'est le trafic, donc la nuisance, qui devra être doublée voire triplée. Elles sont de plus susceptibles d'être facilement piratées.

Une solution simple, économique, toute trouvée et en phase avec les exigences environnementales les plus pointues, serait de passer par le réseau téléphonique classique existant, surtout dès lors qu'il utilise la fibre optique particulièrement sûre et puissante, ce qui aurait un nombre incomparable de vertus.

#### En effet:

#### Passer par le réseau téléphonique classique permet :

- Une grande rapidité de la transmission des informations et de leur vérification, le réseau équipé pour l'Internet filaire très haut débit étant fréquemment en fibre optique contre le passage de l'engorgement du réseau GSM.
- La fiabilité de la réponse : le réseau téléphonique est alimenté indépendamment du réseau électrique, donc le compteur communicant est garanti de fonctionner correctement même en cas de « black-out ».
- Une économie d'énergie : le module GSM prélève son alimentation sur le réseau électrique, et disperse l'énergie du signal dans l'espace. Un module téléphonique classique, quant à lui, n'envoie qu'une petite impulsion instantanée sur le réseau téléphonique, qui de plus est auto-alimenté. Ne dispersant pas d'énergie dans l'espace, il est, par principe, plus économe.
- D'éviter des problèmes de compatibilité électromagnétique : beaucoup d'appareils domestiques et professionnels sont sensibles aux ondes de la téléphonie mobile (appareils médicaux) et leur interférence peut résulter en un dysfonctionnement critique et imprévisible.
- Une meilleure protection contre le piratage de données

## Avantages supplémentaires du point de vue du réseau :

- Économie matérielle : la plupart des modules communicants par Internet filaire (réseau téléphonique filaire) ont une entrée impulsion permettant d'équiper tous les anciens compteurs sans les changer.
- Économie d'infrastructure : pas besoin d'implanter d'antennes.
- Économie d'énergie : ces antennes non installées n'auront pas besoin d'être alimentées.

## Du point de vue des économies financières :

Pourquoi se passer d'exploiter le réseau téléphonique fixe, qui est le réseau le plus fiable, qui a été amorti depuis longtemps, et qui est le plus équitablement réparti sur tout le territoire français?

## Les raisons de santé publique :

Nous dénonçons un contrecoup de l'utilisation de la technologie GSM :

Si tous les compteurs doivent devenir communicants, et si toute la communication s'effectuait en mode GSM, alors nous parlons de mettre en circulation plus de 50 millions de puces GSM, soit pratiquement un doublement de la quantité de puces en service.

Or, le réseau alloué au public est déjà saturé par la 3G. Placer des compteurs Linky dans 30 millions de foyers français plus les quelques dizaines de milliers de sites industriels exigera de quasiment doubler la couverture.

Pourrons-nous inexorablement continuer de doubler les quantités d'antennes téléphoniques sur les toits?

# Nous dénonçons deux atteintes à la santé publique :

- L'une causée par la présence du compteur Linky dans les domiciles, ses émissions d'ondes permanentes ainsi que la pollution induite du réseau électrique domestique entier qui va immanquablement faire antenne et porter la trace des ondes que le compteur Linky émet et reçoit.
- L'autre causée par l'augmentation inévitable du nombre d'émetteurs/récepteurs-relais.

De plus en plus de gens dans le monde entier se révèlent sensibles à des niveaux d'ondes supérieurs à 0,6V/m pour des gammes d'ondes correspondant à celles de la téléphonie mobiles (300MHz à 2GHz et plus), mais également pour des ondes correspondant à la radio et à la télévision classiques (30 à 300MHz).

Ces personnes, souffrant d'Electrohypersensibilité (EHS), sont entre autres dans l'impossibilité de prendre les transports en commun du fait de l'omniprésence des téléphones portables et du WiFi, et ont de grandes difficultés socioprofessionnelles du fait de ce lourd handicap. L'augmentation de l'exposition du public aux micro-ondes contribue largement à l'expansion de ce type de handicap (300 000 personnes reconnues EHS en Suède sur une population de 9 millions d'habitants).

Installer de force un tel compteur chez ces personnes et leurs voisins n'aura qu'une conséquence : les chasser de leur domicile, car ils sont incapables de supporter le rayonnement permanent d'un module GSM, radiofréquence ou CPL sous tension, fût-ce au travers d'un mur.

Installer de force un tel compteur dans des millions de foyers n'aura qu'une conséquence : augmenter le nombre de victimes de troubles liés aux micro-ondes, dont l'électrosensibilité.

Les ondes de la téléphonie mobile accroissent également la prévalence de nouvelles maladies environnementales méconnues, citons entre autres les maladies suivantes : chimicomultisensibilité (MCS), fibromyalgie, dépression, troubles du sommeil, migraines, maladies neurodégénératives, jambes sans repos, scléroses en plaque, dermatoses, troubles visuels de type persistances rétiniennes accrues, plus l'aggravation de maladies génétiques rares du type maladies du sommeil.

Elles sont suspectées d'être à l'origine de dégradations irréversibles de la barrière hémato encéphalique, qui conduit à la perte de liquide cérébral par le sang, et à un processus de vieillissement accéléré et destruction de neurones, entraînant notamment des changements de personnalité - anxiété, dépression, violence, trouble de la concentration, aphasie amnésique (difficulté à trouver ses mots), irritabilité, faiblesse physique, fatigue chronique, etc...

Il est à noter qu'en 2010, on recensait en France 6 millions de dépressifs, dont le nombre croît suivant l'augmentation de la pollution par l'électrosmog (pollution causée par les champs électromagnétiques, dont font partie les ondes de type téléphonie mobile au même titre que les champs électriques issus de n'importe quel fil conducteur d'électricité).

10 années de recul sur l'utilisation de masse de la téléphonie mobile nous permettent d'ores et déjà de nous prononcer contre la prolifération de l'utilisation incontrôlée des technologies micro-ondes, car leurs effets fragilisants sur la santé publique sont en train d'être révélés au grand jour. Il convient de **réduire l'exposition du public** et **non de continuer à créer des réseaux suréquipés qui n'ont pas lieu d'être**, puisqu'ils ont déjà un concurrent rentable, universel, amorti, et ne présentant aucun problème sanitaire : le téléphone filaire.

Il relève de la plus haute urgence sanitaire de réduire drastiquement l'exposition du grand public. La proposition de loi déposée en 2005 par Mme la députée Nathalie Kosciusko-Morizet, défendant notre position au 0,6V/m comme Valeur Limite d'Exposition (VLE), ne rendrait-elle pas notre Ministre plus réceptive à nos arguments ?

Nous avons l'impression que - sous couvert de maîtrise de l'énergie - nous nous voyons imposer des solutions non seulement inadaptées mais qui mettent en oeuvre des technologies dont les promoteurs industriels sont les plus agressifs, alors que des technologies fiables et déjà rentabilisées sont d'ores et déjà disponibles. La façon dont cette technologie est imposée à marche forcée renforce d'autant plus ce sentiment.

Les compteurs communicants par fréquences radio et CPL dont le compteur Linky, à cet égard, revêtent donc de désagréables allures de miroir aux alouettes que nous nous empressons, par la présente, de dénoncer.

Une fois de plus, comme pour les ampoules basse consommation, nous avons la sensation d'être victimes d'une économie de braquage prenant en otage des arguments écologiques pour faire accepter au grand public des dépenses inutiles, le gâchis d'énergie, et pis, l'investissement dans des technologies dont la recherche et les lanceurs d'alertes dénoncent l'immédiate et absolue nocivité.

Nous dénonçons l'aveuglement incompréhensible envers le coût économique de l'hécatombe sanitaire imminente dont au moins quelque 3% de la population porte déjà d'inquiétants stigmates, et ce d'autant plus que des solutions économiques, pérennes et fiables et sans incidence sur la santé des citoyens existent depuis longtemps sur le marché.

Demandez-vous si vous servez les intérêts du public, ou les intérêts des vendeurs de matériel téléphonique, mercantiles et de très court terme, qui vont vous obliger à promouvoir, faire acheter et installer un matériel, quitte à ce que personne ne puisse s'en servir par la suite.

Emilie Paniagua Ingénieur Génie Physique Optoélectronique et énergies